



Ses activités de technicien le placent en situation permanente de **communication** avec sa hiérarchie, avec les techniciens de son **équipe** dont il assure l'**animation**, avec le **client** et avec des **partenaires** tels que le donneur d'ordre ou les sous-traitants.

Le technicien supérieur aéronautique doit être fortement imprégné de culture aéronautique, ce qui sous-entend :

La connaissance de l'aéronef

de ses principes de vol, de sa technologie

la connaissance de la **réglementation** aérienne, notamment européenne

le **respect des procédures** liées à la sécurité des vols, des biens et des personnes

le respect des **procédures qualité**

la connaissance des **facteurs humains**

une **veille** permanente sur l'évolution technologique et l'évolution de la réglementation.

LYCÉE
POLYVALENT
MARCEL
DASSAULT

17300
ROCHEFORT

Pour nous contacter :

40, avenue Marcel Dassault
BP 80169
17300 ROCHEFORT
Standard : 05 46 88 13 00
Courriel : ce.0171455p@ac-poitiers.fr
www.lycee-marcel-dassault.fr

**BTS
AÉRONAUTIQUE
PAR APPRENTISSAGE**

Nos partenaires 2018-2019 :

STELIA AEROSPACE, DASSAULT AVIATION, AIRBUS, SAFRAN,
HUTCHINSON, METAL CHROME ROCHEFORT, A-SYSTEM-ATHOS,
STTS, GMCO ORLEANS, SIMAIR ROCHEFORT, DAHER,
ECE ZODIAC, AIR ANTILLES EXPRESS, ASQUINI MGP...





BTS AÉRONAUTIQUE

Une formation Bac +2 de techniciens supérieurs pour toutes celles et ceux qui sont passionnés d'aéronautique, aussi bien pour la construction, l'assemblage que pour la maintenance, afin d'assurer la navigabilité des aéronefs.

Le titulaire du BTS aéronautique peut exercer ses activités dans différents services d'**entreprises de construction d'aéronefs**, ou d'équipements et de systèmes d'aéronefs, mais aussi de **maintenance aéronautique**.

Ce technicien supérieur est un **spécialiste** qui prépare l'activité des opérateurs, intervient en production et assure la relation technique entre l'entreprise et les clients. Il doit avoir une bonne maîtrise de la **langue anglaise**.

Il participe à toutes les étapes de l'ingénierie (organisation, conception, vérification, etc...), conduit les activités de contrôles, d'essais, de diagnostic et de mises au point sur aéronefs, assure en autonomie le support technique auprès de la clientèle.

BTS AÉRONAUTIQUE

La formation



BTS AÉRONAUTIQUE en Contrat d'apprentissage

Une alternance lycée-entreprise

- 20 semaines en centre de formation
- 27 semaines en entreprise

Activités et Tâches professionnelles



Ingénierie d'exploitation et de maintenance des aéronefs

- Participation à l'élaboration de la politique d'entretien des aéronefs et des équipements.
- Suivi et revue de navigabilité d'aéronefs.
- Organisation de la maintenance.
- Exploitation des retours d'expérience.
- Participation à l'élaboration de procédures de réparations et de modifications techniques de l'aéronef.

Ingénierie de l'assemblage des aéronefs

- Gestion, organisation et coordination technique des opérations d'assemblage.
- Identification et traitement des aléas de conception des non-conformités et des dérogations.
- Conception et intégration des modifications de configuration et des évolutions des structures et des systèmes.

Contrôle, essais et mise au point

- Contrôles et essais à partir de procédures.
- Traitement des non conformités.
- Mise au point des nouvelles installations dans l'aéronef.
- Suivi d'aéronef jusqu'à sa mise en vol.

Support client

- Assistance technique au client.
- Rédaction de documentation technique, y compris en anglais.

Management d'une équipe

- Animation d'une équipe de techniciens.
- Participation à la mise en application et à l'évolution du plan qualité de l'entreprise.

Disciplines et horaires (apprentissage)

1^{ère}
année

2^{ème}
année

Culture générale et expression	4,5 heures	3 heures
Anglais et Anglais Technique	6 heures	6 heures
Economie Gestion	3 heures	-
Mathématiques	4,5 heures	3 heures
Sciences physiques et chimiques appliquées	4,5 heures	4,5 heures
Etude de l'aéronef et de ses systèmes	12,5 heures	18,5 heures
Assemblage et maintenance des aéronefs		
Organisation industrielle et réglementation aéronautique		

Total heures par semaine

35 heures 35 heures